

8758/26 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 mai 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 mai 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**COUNCIL IMPLEMENTING DECISION implementing Decision 2014/450/CFSP
concerning restrictive measures in view of the situation in Sudan - Annex**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes